COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE - CLUQ

Tél: 04.76.87.64.67 - contact@cluq-grenoble.org 6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble

En collaboration avec

LES ASSOCIATIONS D'HABITANTS DU GRAND GRENOBLE LIEN ET OUVERTURE - LAHGGLO

Tél: 06 38 28 41 52 - lahgglo@laposte.net 6 rue du 4 septembre - 38000 Grenoble

Grenoble, le 20 juillet 2011

Réf.: JPC/HdC/MO/GT/MPC/110704

Monsieur le Maire de Grenoble,

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Groupe du Conseil municipal de Grenoble,

Mesdames et Messieurs les Maires des communes limitrophes,

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération,

Suite à la réflexion menée sur la densification de la ville par le Groupe de Travail (G.T.) « Grenoble demain » du Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble (CLUQ), nous avions envoyé à Monsieur le Maire de Grenoble, aux Présidents de Groupe du Conseil municipal, aux Maires des communes voisines et au Président de la Métro, un courrier posant notamment cinq questions :

- quelle forme urbanistique souhaite adopter la Municipalité de Grenoble ?
- quelle solidarité intercommunale pour répartir l'effort de constructions ?
- quelle gestion, par la taille plus ou moins grande des nouveaux logements, de la baisse du Taux d'Occupation des Logements (T.O.L.) ?
- quelles mesures en faveur de la réoccupation des logements inhabités ?
- quelles mesures en faveur du retour dans les zones centrales originellement denses des commerces et services de proximité ?

Ces questions avaient pour but de nous éclairer sur la politique de la Ville.

Monsieur le Maire de Grenoble et Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme nous ont répondu longuement, ce dont nous les remercions vivement.

Leurs courriers apportent des éléments clairs sur les objectifs de la densification :

- répondre aux besoins récurrents de logements neufs,
- lutter contre l'étalement urbain,
- tenir compte de la raréfaction du foncier disponible,
- créer des logements bien desservis par les transports en commun,
- maintenir des familles dans la ville, en leur proposant des logements à des prix abordables.
- adapter la ville à de nouveaux usages et de nouveaux modes d'habiter,
- conserver une population communale au niveau actuel approchant les 160 000 habitants.

Toutefois, l'analyse de ces courriers, qui ne répondent pas à toutes nos questions, la collaboration avec Les Associations d'Habitants du Grand Grenoble : Lien et Ouverture

(LAHGGLO), et les échanges avec les Comités d'Habitants en opposition avec certains projets, nous incitent à continuer notre réflexion, à demander des précisions et à poser d'autres questions. Elles concernent deux domaines, l'urbanisme et la concertation.

1 - L'urbanisme.

Qu'est-ce que la densification ? Ce n'est pas seulement une question de densité (hab/km2), et peut-être même pas seulement une question de hauteur des immeubles. D'autres paramètres semblent justifier d'autres termes, comme celui de « compacité », que préfère Monsieur le Maire de Grenoble, ou celui d'« intensification », qu'utilisent diverses instances.

Pourquoi la population de la ville de Grenoble stagne-t-elle ? Quelle est l'acceptabilité, en termes de formes urbaines et de nombre d'habitants, du territoire de Grenoble ? Où en est la création d'une « communauté urbaine », avec 450 000 habitants (il en manque quelques milliers), et une ville centre de 150 000 habitants (elle les dépasse, mais de peu et cette situation est menacés par la baisse du T.O.L., même si celle-ci se ralentit et est actuellement à 1,9/hab. par logement).

La Ville a-t-elle des éléments chiffrés sur la demande en logements dans le secteur privé et sur les besoins en logements sociaux ? Comment exploite-t-elle la liste d'attente, le flux de demandes nouvelles, le flux de ceux qui partent et le coût financier des rénovations résultantes ? Ces éléments sont indispensables pour évaluer l'effort de construction à faire.

Après la réalisation des grands projets en cours ou programmés, que restera-t- il comme emplacements relativement vastes, à urbaniser sur le territoire de la commune de Grenoble ?

De quels moyens dispose la Ville pour assurer une solidarité intercommunale dans la construction de logements et particulièrement de logements sociaux ?

De quels moyens dispose la Ville pour assurer la réalisation de constructions privées à des prix abordables ?

Quels sont les premiers résultats de l'opération « loca+ »?

2 - La concertation

La densification est différemment acceptée selon le type d'opération, selon qu'il s'agit d'un projet global sur un espace libre, ou d'opérations ponctuelles dans des espaces déjà construits, et selon les formes urbanistiques retenues pour certains grands projets (tours par exemple). Elle entraı̂ne souvent une vive contestation des riverains, qui y voient une atteinte à leur environnement. Plusieurs Unions de Quartier et Comités d'Habitants ont refusé/discuté les projets, parfois fait des contre-propositions, et n'ont pas toujours été entendus.

Ne serait-il pas préférable que la Ville conduise avec les habitants, en amont, un véritable processus de co-construction, qu'elle propose aux habitants plusieurs solutions architecturales et urbanistiques, au lieu de leur présenter un projet qui ne peut plus connaître que des modifications de détail ?

Il y a des conditions défavorables à l'écoute des habitants :

les modalités de pilotage par la Ville et la complexité du système d'échange entre décideurs et citoyens, qui ne permettent guère l'émergence d'un consensus ;

- le choix d'un architecte de renom, dont les préoccupations majeures ne sont pas nécessairement un projet de quartier et la qualité de vie de ses habitants.

Il y a des conditions favorables à une densification raisonnable :

- adéquation des prix des logements avec les capacités financières d'une famille ;
- qualité des lieux de vie et proximité des services : équipements culturels et d'animation, espaces publics, place de la voiture et du stationnement (gestion innovante de la relation avec l'automobile et des modalités de stationnement) ;
- liaison inter-quartiers et inter-villes : bonne desserte en Transports en Commun, cheminements piétons, pistes cyclables, accès automobile aisé ;
- compensation de la densité par la création d'espaces collectifs, d'ouvertures, de vues : pas d'excessive réduction des vues (préservation de la vue sur la couronne de montagnes), pas de rues-corridors trop étroites, pas de coeurs d'îlots trop réduits ;
- maintien de l'identité du quartier par la conception de projets tenant compte de ses caractères patrimoniaux et paysagers, de façon à permettre une mutation douce, notamment par l'harmonisation avec l'existant des nouvelles formes urbaines (volumes, hauteurs), par les places relatives de l'habitat et des activités (artisanat, petites entreprises, ...);
- cadre de vie favorisant les liens sociaux entre les habitants de tous âges et toutes catégories socioprofessionnelles (mixités sociale et générationnelle), et assurant la sécurité des lieux.

Beaucoup d'habitants se posent ces questions, qui ressortent de problématiques actuelles et communes à nombre de villes, comme densification/dilution urbaines, mono-/poly-centralité de l'agglomération. Vos réponses nous permettront d'avancer dans la réflexion sur une forme urbaine dense acceptable et sur les multiples autres composantes qui font la qualité de la vie en ville dans un contexte d'agglomération.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire de Grenoble, Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, Mesdames et Messieurs les Présidents de Groupe du Conseil municipal de Grenoble, Mesdames et Messieurs les Maires des communes voisines, Monsieur le Président de la Métro, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président du CLUQ Guy Waltisperger

L'animateur du GT Grenoble demain Jean-Pierre Charre Un co-animateur du GT Grenoble demain Henri de Choudens

Le Président de LAHGGLO Maurice Ozil